

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2950

11 décembre 2008

SOMMAIRE

81 VH Holding S.à r.l.	141558	H.O.M.E. Participation S.A.	141564
Addedsense S.à r.l.	141555	Imexport Sàrl	141554
Agrati Participations S.A.	141571	Immo Samimi-Blasius S.à r.l.	141600
Allianz Global Investors Selections	141587	Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ..	141573
Antenor S.A.	141583	Lady Holding S.A.	141556
APTEA Hungary Liquidity Management Li- mited Liability Company, Luxembourg Branch	141599	Le Ramoneur S.à r.l.	141559
ASP Luxembourg Participations S.à r.l. .	141584	Magi Investissements S.A.	141557
Bingo Sud S.A.	141573	Magi Investissements S.A.	141557
BROCKMONT International S.A.	141586	Mauney Finance Sàrl	141558
Bureau comptable et fiscal Claudette Wei- dert S.à r.l.	141596	MDO Management Company	141592
CEBIG S.à r.l.	141560	Murs&Sols S.à r.l.	141559
Corghi International S.A.	141568	Murs&Sols S.à r.l.	141554
Couleurs d'Ailleurs Sàrl	141557	Oppenheim-OEH S.A.	141594
CVI GVF Luxembourg Seven S.à r.l.	141558	Orient-Galerie S.à r.l.	141556
CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l.	141587	Prestaserv-Lux S.à r.l.	141559
Damovo Holdings S.à r.l.	141584	Project Investment S.à r.l.	141562
Daufine Investments S.A.	141572	Raneda S.A.	141555
Daufine Investments S.A.	141586	Russian Car Loans No.2 S.A.	141565
David S.A.	141564	Santé S.A.	141573
Dealinvest Holding SA	141569	S.B.E. Bank Limited	141591
Draycott S.A.	141556	SHS S.A.	141568
Dunmore International S.A.	141586	Sloane Investments S.A.	141560
Egon Diamond S.A.	141583	S&M 4 S.à r.l.	141569
Exane Funds 2	141561	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.	141578
Expert Resource Exchange and Consulting S.A.	141555	Stemper S.A.	141562
F2C Sà r.l.	141595	TDO Management Company S.A.	141592
F.I.E. S.A.	141554	Textile Invest S.A.	141590
Financial Communication Consult S.à r.l.	141595	Traveling Holding S.A.	141600
Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l.	141560	TR Marketing & Consulting S.A.	141557
		Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A.	141555
		Unionkey S.A.	141556
		Vittoria Participations S.A.	141564
		Yell S.A.	141587

Murs&Sols S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 133.898.

Cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Bulas Teixeira Luis Filipe, employé privé, né à Riom (F) le 30 septembre 1971, demeurant à L-9190 Vichten - 77D, rue Principale, agissant en sa qualité d'actionnaire de la société à responsabilité limitée «Murs & Sols S.à r.l.»: ci-après dénommé le cédant,

et

Madame Pardal Marcela Cristina Maria, sans état particulier, née à Mortagua (P) le 14 juin 1970, demeurant à L-4475 Belvaux - 106, route d'Oberkorn: ci-après dénommé le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, vingt cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Murs & Sols S.à r.l.» avec son siège social à Dudelange L-3450, 40, rue du Commerce pour une valeur de trois mille cent vingt cinq (3.125,00) euros.

Le cédant certifie que les parts cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ne fait obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter du 1^{er} septembre 2008.

La présente cession est faite moyennant le prix de trois mille cent vingt cinq (3.125,00) euros que le cessionnaire se doit de payer au cédant, avant le 30 novembre 2008.

Fait en triple exemplaires à Differdange, le 1^{er} septembre 2008.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008150757/9620/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01688. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.692.

Le bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008150814/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09202. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Imexport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150558/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06830. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Addedsense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 112.241.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.
ADDESENSE S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2008150820/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09885. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Raneda S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 72.076.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008150817/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09195. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

E.R.E.C. S.A., Expert Resource Exchange and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 65.951.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150567/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07781. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 23.110.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.
Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150818/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09638. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Orient-Galerie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 94.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008150831/236/11.

(080177899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Lady Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 89.046.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008150815/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09201. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Draycott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.234.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

DRAYCOTT S.A.

Régis DONATI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150821/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00566. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Unionkey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 73.828.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

UNIONKEY S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150819/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10040. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

TR Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 112.042.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150565/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07764. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Magi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.339.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

MAGI INVESTISSEMENTS S.A.

Mohammed KARA / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150822/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00563. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Magi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.339.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

MAGI INVESTISSEMENTS S.A.

Mohammed KARA / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150823/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00561. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Couleurs d'Ailleurs Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150560/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06827. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

81 VH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.092.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les associés en date du 28 novembre 2008 que:

M. Rossano Mansoori-Dara a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 24.11.2008, et M. Dennis Bosje, administrateur de sociétés, née le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, avec résidence 17, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui l'accepte, a été nommé nouveau gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée, à partir du 24 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150424/4525/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01061. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Mauney Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 772.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.645.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 7 novembre 2008

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 07 novembre 2008 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 07 novembre 2008;
- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 07 novembre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2008150391/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

CVI GVF Luxembourg Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.767.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2101 du 26 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF LUXEMBOURG SEVEN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008150564/9416/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09217. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(080177959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Murs&Sols S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 133.898.

Cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Brandao Soares François, employé privé, né à Esch-sur-Alzette (L) le 26 septembre 1971, demeurant à L-3583 Dudelange - 48, rue des Mouleurs, agissant en tant qu'actionnaire de la société à responsabilité limitée «Murs & Sols S.à r.l.»: ci-après dénommé le cédant,

et

Madame Pardal Marcela Cristina Maria, sans état particulier, née à Mortagua (P) le 14 juin 1970, demeurant à L-4475 Belvaux - 106, route d'Oberkorn: ci-après dénommé le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, vingt cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Murs & Sols S.à r.l.» avec son siège social à Dudelange L-3450, 40, rue du Commerce pour une valeur de trois mille cent vingt cinq (3.125,00) euros.

Le cédant certifie que les parts cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ne fait obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter du 1^{er} septembre 2008.

La présente cession est faite moyennant le prix de trois mille cent vingt cinq (3.125,00) euros que le cessionnaire se doit de payer au cédant, avant le 30 novembre 2008.

Fait en triple exemplaires à Differdange, le 1^{er} septembre 2008.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2008150756/9620/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01685. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Le Ramoneur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 36, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.632.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kayl, le 03.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150553/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06824. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Prestaserv-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 93.490.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150552/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06833. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Sloane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.086.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Sloane Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008150804/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00629. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour CEBIG SARL

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008150802/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00510. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG SARL

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008150803/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00503. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 114.732.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "EXANE FUNDS 2" (ci-après la "Société"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.732, constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 2006, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 609 du 23 mars 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Madame Gaëlle Schneider, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Johanna Monthé, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sophie Poncelet, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification des Statuts afin de refléter les modifications suivantes:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg.

2. Modification de l'article 24 afin de modifier le lieu de réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires conformément au transfert de siège social de la Société.

3. Modification de l'article 27, B) afin de permettre l'apport des avoirs et engagements attribuables à un compartiment de la Société à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois quelles que soient les dispositions selon lesquelles cet autre organisme de placement collectif est créé.

2) Divers

1. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

2. Les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive détaillant l'ordre du jour et envoyée en date du 16 octobre 2008;

3. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 32.607,5704 actions en circulation, 16.830,8204 actions sont présentes ou représentées;

4. Le quorum requis selon la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

5. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après "Assemblée Générale") prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la Société du 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et de modifier le premier paragraphe de l'article 4 comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration (ci-après le "Conseil d'Administration"), des succursales, des filiales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 24 comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Hesperange au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 27, B) comme suit:

"B) Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider, dans l'intérêt des actionnaires, d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment). Chaque actionnaire des Compartiments concernés aura la possibilité durant une période d'un mois avant la date effective de la fusion de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais de rachat ou de conversion. A l'expiration de la période d'un mois, la décision engage tous les actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité de sortir sans frais de rachat ou de conversion.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au point A) du présent article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou à un Compartiment au sein d'un tel autre organisme de placement collectif pourra être décidé par le Conseil d'Administration si cela est requis dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment concerné. Une telle décision devra être publiée de manière identique à celle décrite ci-dessus et, par ailleurs, la publication devra contenir les informations relatives à l'autre organisme de placement collectif. Une telle publication sera faite dans le mois avant la date à laquelle la contribution deviendra effective pour permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais. La contribution fera l'objet d'un rapport d'évaluation du Réviseur d'Entreprise de la Société, similaire à celui requis par la loi luxembourgeoise en ce qui concerne la fusion de sociétés commerciales.

En cas de contribution dans un autre organisme de placement de type "fonds commun de placement", la contribution n'engagera que les actionnaires du Compartiment concerné qui auront expressément approuvé la contribution.

Toute fusion de classes s'effectuera selon les modalités décrites ci-dessus mais ne pourra être décidée que par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gaëlle Schneider, Johanna Monthé, Sophie Poncelet et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, LAC / 2008 / 44077. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008151113/7241/90.

(080178768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Project Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.435.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 03 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150554/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06822. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Stemper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 32.925.

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STEMPER S.A." (numéro d'identité 1990 22 00 250), avec siège social à L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 32.925, constituée sous la dénomination de "VITRERIE STEMPER S.A." suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER,

de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 267 du 7 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Emile SCHLESSER, en date du 1^{er} février 1994, publié au Mémorial C, numéro 208 du 28 mai 1994, suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24 décembre 2001, dont extrait a été publié au Mémorial C, numéro 775 du 22 mai 2002 et suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 721 du 20 juillet 2005, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "STEMPER S.A."

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lily NENNO-PICCINI, retraitée, demeurant à Moutfort.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Emile NENNO, retraité, demeurant à Moutfort.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cent soixante-seize mille euros (€ 176.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (€ 124.000.-) à trois cent mille euros (€ 300.000.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

2) Remplacement des cinq cents (500) actions existantes d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (€ 248.-) chacune par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (€ 300.-) chacune et attribution desdites actions nouvelles aux actionnaires existants, à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-seize mille euros (€ 176.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (€ 124.000.-) à trois cent mille euros (€ 300.000.-), sans émission d'actions nouvelles, et ce par prélèvement à due concurrence sur les réserves disponibles et résultats reportés.

Il est certifié au notaire soussigné l'existence de tels réserves et résultats par un bilan établi en date du 31 décembre 2007, une situation comptable établie en date du 30 septembre 2008 et par une attestation du commissaire aux comptes de la société Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, que ces réserves et résultats existent encore à ce jour, lesquels bilan, situation comptable et attestation, après avoir été paraphés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) actions existantes d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (€ 248.-) chacune par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (€ 300.-) chacune et d'attribuer lesdites actions nouvelles aux actionnaires existants, à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (€ 300.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (€ 300.-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, NENNO-PICCINI, NENNO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3550. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008151114/236/72.

(080178507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Vittoria Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 122.617.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008150813/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09203. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.803.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

DAVID S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150826/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00553. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

H.O.M.E. Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 13.648.

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "H.O.M.E. PARTICIPATION S.A.", R.C.S. Luxembourg N°B 13.648 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination de "H.O.M.E. HOLDING S.A." par acte de Maître Charles-Henri-Théodore FUNCK, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 février 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 112 du 2 juin 1976.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1304 du 21 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Isabel Dias, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Denise WEIS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 382.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première révolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, D. Weis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 novembre 2008. LAC/2008/45207. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008149999/5770/53.

(080176881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Russian Car Loans No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.830.

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RUSSIAN CAR LOANS No.2 S.A." (the "Company"), with registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 130.830, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 8th August 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 12066 on 22 September 2007; no other amendments have been made since.

The meeting is presided by Mrs Willemijn Josien de Knecht, residing professionally in Luxembourg.

Who appoints as secretary Mr Johannes Laurens de Zwart, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, residing professionally in Luxembourg.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All shareholders waive their rights to the formalities of prior convening notices and declare that they have been duly informed of the agenda of this meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation.
2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.
3. Authorization to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., in the name and on behalf of the Sole Shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

4. Miscellaneous.

III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the committee and the notary.

IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore mentioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

By special vote, IT WAS RESOLVED TO revoke from their mandate as Director of the company and to grant full discharge to the directors, Mme Maria Tkachenko, Mr Marcus Jacobus Dijkerman and Mr Marco Weijermans, all residing professionally at 46A, avenue J.F.Kennedy, in respect of the execution of their mandate up to this date.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint FIDES (Luxembourg) S.A. having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law of August, 10th, 1915 on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and instead thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Fourth resolution

IT WAS RESOLVED to authorize any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by an French translation and that in case of any discrepancies between the English and the French versions, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RUSSIAN CAR LOANS No. 2 S.A.", ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.830, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer de résidence à Luxembourg en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2066 du 22 septembre 2007; aucune modification n'a eu lieu depuis.

L'assemblée est présidée par Mme Willemijn Josien de Knecht, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Mr Johannes Laurens de Zwart, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Isabel Dias, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.
2. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Autorisation accordée à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., au nom et pour le compte de l'Associé Unique, d'établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.
4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de leur mandat d'administrateur et donne décharge aux administrateurs en fonction: Mme Maria Tkachenko, Mr Marcus Jacobus Dijkerman, et à Mr Marco Weijermans, demeurant tous professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à la présente date.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la société anonyme FIDES (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., au nom et pour le compte de l'Associé Unique, d'établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: W.J. de Knecht, J.L. de Zwart, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2008. LAC/2008/45303. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008149997/5770/123.

(080176906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Corghi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.677.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

CORGHI INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150824/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00557. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

SHS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, Centre commercial "Belval Plaza I".

R.C.S. Luxembourg B 118.725.

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHS S.A., ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 8, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B118.725, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1986 du 24 octobre 2006 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien SCHEMMELE, administrateur, demeurant à F-54320 Maxeville, 14, allée de l'Othain (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony SCHEMMELE, administrateur, demeurant à F-54320 Maxeville, 14, allée de l'Othain (le "Scrutateur").

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- La liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31 (trente et un Euros), représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; ils reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et ils considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 8 rue Beck, L-1222 Luxembourg, au centre commercial "Belval Plaza I", site de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette et modification subséquente des statuts de la Société; et

2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution

Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 8 rue Beck, L-1222 Luxembourg, au centre commercial "Belval Plaza I", site de Belval-Ouest à L-4361 Esch-sur-Alzette, et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHS S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SCHEMMELE; DEFLANDRE; SCHEMMELE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008, Relation GRE/2008/4624. Reçu douze euros 12 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 27 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008149996/231/59.

(080176914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Dealinvest Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.312.

Constituée par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 janvier 2001, acte publié au Mémorial C no 707 du 31 août 2001. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 17 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 687 du 3 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dealinvest Holding SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008150812/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09643. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

S&M 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.000.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.586, here represented by Ms Axelle De Donker, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 29, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "S&M 4 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles

de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 140.000, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 19th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

I. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each.

II. The sole shareholder resolved to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of July of each year, the accounting year having started on the nineteenth of June 2008 closing on the thirty-first of July 2008.

III. The sole shareholder resolved to restate article 17 of the Company's articles of association to give it the following content:

"Art. 17. The Company's financial year starts on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the subsequent year".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.586,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "S&M 4 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.000, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 juin 2008 en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune, entièrement libérées.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un juillet de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 19 juin 2008 clôturera le trente et un juillet 2008.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

«Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier août de chaque année et se termine le trente et un juillet de l'année suivante».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous Notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER; J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} août 2008. Relation LAC/2008/32138. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149986/211/85.

(080177082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Agrati Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.335.

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "AGRATI PARTICIPATIONS S.A.", avec siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 16 mars 1993, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 16 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie MAGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierfrancesco AMBROGIO, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant total de trois millions huit cent mille euros (3.800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions d'euros (12.000.000,- EUR) à quinze millions huit cent mille (15.800.000,- EUR) par incorporation d'une créance et la création et émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions nouvelles;

3. Modification subséquente de l'article 4, alinéa premier des statuts;

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant trois millions huit cent mille euros (3.800.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions d'euros (12.000.000,- EUR) à quinze millions huit cent mille euros (15.800.000,-EUR) par incorporation d'une créance et la création et émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription et libération

L'assemblée générale décide d'admettre la souscription des nouvelles actions et leur libération par l'actionnaire suivant:

A. AGRATI SpA, une société de droit italien, ayant son siège social à I-20050 Veduggio Con Colzano, 59, Via Piave 28/30, et enregistrée en Italie sous le numéro 1022740 au Repertorio Economico Amministrativo (REA) de Milan, a déclaré souscrire aux trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions nouvelles et les libérer par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de trois millions huit cent mille (3.800.000.- EUR) qu'elle possède à charge de la Société.

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, établi en date du 17 novembre 2008 par la société EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F.Kennedy, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base de nos diligences:

- aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp.au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, restera annexé aux présentes pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence, l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** alinéa 1^{er}. Le capital souscrit est fixé à quinze millions huit cent mille euros (15.800.000.- EUR), représenté par cent cinquante-huit mille (158.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de vingt-deux mille et cent euros (22.100.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, P. Ambrogio, S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 novembre 2008. LAC/2008/46935. Reçu dix-neuf mille euros. Eur 0,5% = 19.000.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008150000/5770/77.

(080176869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Daufine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.413.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Daufine Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008150806/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00621. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Bingo Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 109.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, le rapport de gestion du conseil d'administration, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008150551/7989/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00960. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.056.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 270 du 28 février 2007. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 5 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1554 du 25 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kreos Capital III (Luxembourg) SARL

Benoît Nasr

Référence de publication: 2008150810/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09631. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of November,
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of SANTE S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 24th July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 August 2003, number 888. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 29th August 2008 by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2394, dated 1st October 2008.

The Meeting was presided by Mr Giovanni Chiacchio, corporate affairs manager residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Habiba Boughaba, maître en droit residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appeared from the attendance list that the outstanding three hundred sixty-one thousand four hundred and twenty-eight (361,428) category A shares, three hundred thirty thousand seven hundred and fifty-eight (330,758) category B shares and seventy-six thousand eight hundred and twenty-four (76,824) category C shares representing 100% of the share capital amounting to seventy-six million nine hundred one thousand Euros (EUR 76,901,000.-) were duly represented at this Meeting.

III. The shareholders present or represented declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Waiver of convening notices;

2) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of seventy-six million nine hundred one thousand Euros (EUR 76,901,000.-), represented by three hundred sixty-one thousand four hundred and twenty-eight (361,428) category A shares, three hundred thirty thousand seven hundred and fifty-eight (330,758) category B shares and seventy-six thousand eight hundred and twenty-four (76,824) category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000.-) in order to bring it to eighty-four million nine hundred and one thousand Euros (EUR 84,901,000.-) by the issue of thirty-seven thousand six hundred (37,600) new category A shares, thirty-four thousand four hundred and eight (34,408) new category B shares and seven thousand nine hundred and ninety-two (7,992) new category C shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each. Subscription and payment of the new shares;

3) Consequential amendment of article 5 of the Articles;

4) Increase of the issued share capital of the Company from its new amount of eighty-four million nine hundred one thousand Euros (EUR 84,901,000.-), represented by three hundred ninety-nine thousand and twenty-eight (399,028) category A shares, three hundred sixty-five thousand one hundred and sixty-six (365,166) category B shares and eighty-four thousand eight hundred and sixteen (84,816) category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000) in order to bring it to ninety-two million nine hundred and one thousand Euros (EUR 92,901,000.-);

5) Authorization to the board of directors of the Company to implement the share capital increase and proceed to the subscriptions by the shareholders to thirty-seven thousand six hundred (37,600) new category A shares, thirty-four thousand four hundred and eight (34,408) new category B shares and seven thousand nine hundred and ninety-two (7,992) new category C shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each in whole or in part from time to time and to accept such subscriptions for such shares under the conditions set out below, to check payments thereof and to amend the shareholders' register as a consequence of the share capital increase within a period expiring on the end of the twenty-sixth month following the publication of this deed in the official gazette Mémorial, and to appear in front of a notary public to enact in a deed the subscription for the share capital increase and the subsequent amendment of article 5 of the Articles.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves duly convened, declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seventy-six million nine hundred one thousand Euros (EUR 76,901,000), represented by three hundred sixty-one thousand four hundred and twenty-eight (361,428) category A shares, three hundred thirty thousand seven hundred and fifty-eight (330,758) category B shares and seventy-six thousand eight hundred and twenty-four (76,824) category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100), by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000) in order to bring it to eighty-four million nine hundred and one thousand Euros (EUR 84,901,000) by the issue of thirty-seven thousand six hundred (37,600) new category A shares, thirty-four thousand four hundred and eight (34,408) new category B shares and seven thousand nine hundred and ninety-two (7,992) new category C shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.

Such increase of share capital has been subscribed for and fully paid up by the current shareholders, all represented as indicated below, by a contribution in cash in the proportions set out below:

Shareholder	Number and category of shares subscribed	Payment (EUR)	Represented by
Santé Holdings S.r.l.	37,600 category A shares	EUR 3,760,000.-	Ms Habiba Boughaba, prenamed
DeA Capital Investments S.A. . . .	34,408 category B shares	EUR 3,440,800.-	Mr Giovanni Chiacchio, prenamed
Mediobanca S.p.A	7,992 category C shares	EUR 799,200.-	Ms Habiba Boughaba, prenamed
Total	80,000	EUR 8,000,000.-	

Evidence of such contribution in cash was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolved to amend article 5 first indent, of the Articles, which will henceforth read as follows:

"Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The Corporation's capital is set at eighty-four million nine hundred and one thousand Euros (EUR 84,901,000) divided into eight hundred forty-nine thousand and ten (849,010) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, divided into:

(i) three hundred ninety-nine thousand and twenty-eight (399,028) category A shares subscribed for by Santé Holdings S.r.l., a private limited company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italy, registered with the registry of commerce of Milan under number 03992120968;

(ii) three hundred sixty-five thousand one hundred and sixty-six (365,166) category B shares subscribed for by DeA Capital Investments S.A., a limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office located at 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 127 685; and

(iii) eighty-four thousand eight hundred and sixteen (84,816) category C shares subscribed for by Mediobanca S.p.A., a limited company organized under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italy, being registered with the registry of commerce of Milan under number 00714490158."

Fourth resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its new amount of eighty-four million nine hundred one thousand Euros (EUR 84,901,000.-), represented by three hundred ninety-nine thousand and twenty-eight (399,028) category A shares, three hundred sixty-five thousand one hundred and sixty-six (365,166) category B shares and eighty-four thousand eight hundred and sixteen (84,816) category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000.-) (the "Authorised Amount") in order to bring it to ninety-two million nine hundred and one thousand Euros (EUR 92,901,000.-).

Fifth resolution

The Meeting authorizes and empowers the board of directors of the Company to implement the share capital increase up to the Authorised Amount and proceed to the subscriptions by the shareholders to thirty-seven thousand six hundred (37,600) new category A shares (the "Authorised A Shares"), thirty-four thousand four hundred and eight (34,408) new category B shares (the "Authorised B Shares") and seven thousand nine hundred and ninety-two (7,992) new category C shares (the "Authorised C Shares" and together with the Authorised A Shares and the Authorised B Shares, the "Authorised Shares") having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and to accept the subscriptions for such Authorised Shares by the current shareholders by contributions in cash in the proportions set out below:

Shareholder	Number and category of shares to be subscribed	Payment to be made (EUR)
Santé Holdings S.r.l.	37,600 category A shares	EUR 3,760,000.-
DeA Capital Investments S.A.	34,408 category B shares	EUR 3,440,800.-
Mediobanca S.p.A	7,992 category C shares	EUR 799,200.-
Total	80,000	EUR 8,000,000.-

The Meeting authorizes and empowers the board of directors to issue the Authorised Shares up to the Authorized Amount in whole or in several tranches, within a period expiring on the end of the twenty-sixth month following the publication of this deed in the Memorial, provided that each tranche of Authorised Shares should always be composed of 47% of category A shares, 43.01% of category B shares and 9.99% of category C shares.

The Meeting further authorizes and empowers the board of directors to receive the payments of the subscriptions by the current shareholders for the Authorised Shares, to amend the shareholders' register as a consequence of the share capital increase upon subscription thereof, and to appear in front of a notary public to enact by notarial deed the subscription for the Authorised Shares and the subsequent amendment of article 5 of the Articles.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated to be approximately forty-three thousand and nine hundred euros (EUR 43.900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-neuvième jour du mois de novembre,

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des actionnaires de SANTE S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 24 juillet 2003 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 29 août 2003, numéro 888. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 août 2008 suivant acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial daté du 1^{er} octobre 2008, numéro 2394.

L'Assemblée a été présidée par Giovanni Chiacchio, responsable des affaires juridiques, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que les trois cent soixante et un mille quatre cent vingt-huit (361.428) actions de catégorie A, trois cent trente mille sept cent cinquante-huit (330.758) actions de catégorie B et soixante-seize mille huit cent vingt-quatre (76.824) actions de catégorie C, représentant 100% du capital social s'élevant à soixante-seize millions neuf cent un mille Euros (EUR 76.901.000) étaient dûment représentées à cette Assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'aucune obligation de justification des formalités de convocation ne soit exigée.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux avis de convocation;

2) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de soixante-seize millions neuf cent un mille Euros (EUR 76.901.000.-) représenté par trois cent soixante et un mille quatre cent vingt-huit (361.428) actions de catégorie A, trois cent trente mille sept cent cinquante-huit (330.758) actions de catégorie B et soixante-seize mille huit cent vingt-quatre (76.824) actions de catégorie C, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, d'un montant de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000.-) afin de le porter à quatre-vingt-quatre million neuf cent un mille Euros (EUR 84.901.000.-) par l'émission de trente-sept mille six cent (37.600) nouvelles actions de catégorie A, trente-quatre mille quatre cent huit (34.408) nouvelles actions de catégorie B et sept mille neuf cent quatre-vingt douze (7.992) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune. Souscription aux et paiement des nouvelles actions;

3) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts;

4) Augmentation du capital social émis de la Société de son nouveau montant de quatre-vingt quatre million neuf cent un mille Euros (EUR 84.901.000.-), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit (399.028) actions de catégorie A, trois cent soixante-cinq mille cent soixante-six (365.166) actions de catégorie B et quatre-vingt-quatre mille huit cent seize (84.816) actions de catégorie C, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, d'un montant de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000.-) afin de le porter à quatre-vingt douze million neuf cent un mille Euros (EUR 92.901.000.-);

5) Autorisation au conseil d'administration de la Société d'effectuer l'augmentation du capital social et de procéder aux souscriptions par les actionnaires aux trente-sept mille six cent (37.600) nouvelles actions de catégorie A, trente-quatre mille quatre cent huit (34.408) nouvelles actions de catégorie B et sept mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.992) nouvelles actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, en totalité ou en plusieurs tranches de temps à autre et d'accepter ces souscriptions pour ces actions selon les conditions fixées ci-dessous, de vérifier leurs paiements et de modifier le registre des actionnaires suite à l'augmentation du capital social dans un délai expirant à la fin du vingt-sixième mois suivant la publication du présent acte dans le journal officiel Mémorial, et de comparaître pardevant un notaire pour consigner dans un acte la souscription à l'augmentation de capital et la modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les actionnaires représentés se considérant valablement convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de soixante-seize millions neuf cent un mille Euros (EUR 76.901.000.-), représenté par trois cent soixante et un mille quatre cent vingt-huit (361.428) actions de catégorie A, trois cent trente mille sept cent cinquante-huit (330.758) actions de catégorie B et soixante-seize mille huit cent vingt-quatre (76.824) actions de catégorie C, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, d'un montant de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000.-) afin de le porter à quatre-vingt-quatre million neuf cent un mille Euros (EUR 84.901.000.-) par l'émission de trente-sept mille six cent (37.600) nouvelles actions de catégorie A, trente-quatre mille quatre cent huit (34.408) nouvelles actions de catégorie B et sept mille neuf cent quatre-vingt douze (7.992) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Cette augmentation de capital social a été souscrite et entièrement libérée par les actionnaires actuels, tous représentés comme précisé ci-dessous, par un apport en numéraire dans les proportions suivantes:

Actionnaire	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Paiement (EUR)	Représenté par
Santé Holdings S.r.l.	37.600 actions de catégorie A	EUR 3.760.000.-	Habiba Boughaba, précitée
DeA Capital Investments S.A. . . .	34.408 actions de catégorie B	EUR 3.440.800.-	Giovanni Chiacchio précité
Mediobanca S.p.A.	7.992 actions de catégorie C	EUR 799.200.-	Habiba Boughaba, précitée
Total	80.000	EUR 8.000.000.-	

Preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions. Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt quatre millions neuf cent un mille Euros (EUR 84.901.000.-) divisé en huit cent quarante-neuf mille et dix (849.010) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, divisées en:

(i) trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit (399.028) actions de catégorie A souscrites par Santé Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social au 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 03992120968;

(ii) trois cent soixante-cinq mille cent soixante-six (365.166) actions de catégorie B souscrites par DeA Capital Investments S.A., une société anonyme organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 685; et

(iii) quatre-vingt-quatre mille huit cent seize (84.816) actions de catégorie C souscrites par Mediobanca S.p.A., une société anonyme organisée sous les lois italiennes, ayant son siège social à Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 00714490158."

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son nouveau montant de quatre-vingt-quatre millions neuf cent et un mille Euros (EUR 84.901.000.-), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit (399.028) actions de catégorie A, trois cent soixante-cinq mille cent soixante-six (365.166) actions de catégorie B et quatre-vingt-quatre mille huit cent seize (84.816) actions de catégorie C, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, d'un montant de huit millions d'Euros (EUR 8.000.000.-) (le "Montant Autorisé") afin de le porter à quatre-vingt-douze millions neuf cent un mille Euros (EUR 92.901.000.-).

Cinquième résolution

L'Assemblée autorise et donne mandat au conseil d'administration de la Société d'effectuer l'augmentation de capital social à concurrence du Montant Autorisé et de procéder aux souscriptions par les actionnaires à trente-sept mille six cent (37.600) nouvelles actions de catégorie A (les "Actions A Autorisées"), trente-quatre mille quatre cent huit (34.408) nouvelles actions de catégorie B (les "Actions B Autorisées") et sept mille neuf cent quatre-vingt douze (7.992) nouvelles actions de catégorie C (les "Actions C Autorisées et ensemble avec les Actions A Autorisées et les Actions B Autorisées, les "Actions Autorisées"), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune et d'accepter les souscriptions à ces Actions Autorisées par les actionnaires actuels par apports en numéraire dans les proportions suivantes:

Actionnaire	Nombre et catégorie d'actions à souscrire	Montant à payer (EUR)
Santé Holdings S.r.l.	37.600 actions de catégorie A	EUR 3.760.000.-
DeA Capital Investments S.A. . . .	34.408 actions de catégorie B	EUR 3.440.800.-
Mediobanca S.p.A.	7.992 actions de catégorie C	EUR 799.200.-
Total	80.000	EUR 8.000.000.-

L'Assemblée autorise et donne instruction au conseil d'administration d'émettre les Actions Autorisées à concurrence du Montant Autorisé en totalité ou en plusieurs tranches, dans une période expirant à la fin du vingt-sixième mois suivant la publication du présent acte dans le Mémorial, à condition que chaque tranche d'Actions Autorisées soit toujours composée de 47% d'actions de catégorie A, 43,01% d'actions de catégorie B et de 9,99% d'actions de catégorie C.

En outre, l'Assemblée autorise et donne mandat au conseil d'administration de recevoir les paiements des souscriptions par les actionnaires actuels aux Actions Autorisées, de modifier le registre des actionnaires suite à l'augmentation de capital social lors de la souscription y relative, et de comparaître pardevant un notaire afin de consigner dans un acte notarié la souscription aux Actions Autorisées et la modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à quarante-trois mille neuf cents euros (EUR 43.900).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: G. Chiacchio, H. Boughaba et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 25 novembre 2008. LAC/2008/47312. Reçu quarante mille euros Eur 0,5% = 40.000.-

Le receveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008150006/5770/272.

(080176684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.745,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

In the year two thousand and eight, the twelfth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.379 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 27 October 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.380 (the Sole Shareholder),

here represented by Gwenn Vanweddigen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 November 2008.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five) shares of USD 1 (one US Dollar) each in the share capital of the Company amounting to USD 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five US Dollars);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (splitting of the 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each into 1,574,500 (one million five hundred seventy four thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one US cent) each, insertion of an authorised share capital, creation of a new class of shares being preference shares, determination of their rights and obligations) and article 16 (reference to the Preferential Dividend in the distribution rights).

3. Amendment to the share register of the Company.

4. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the represented Sole Shareholder considering the Meeting to be duly convened and declaring himself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to (i) split the 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each into 1,574,500 (one million five hundred seventy four thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of USD 0.01 (one US cent) each, and (ii) insert therein an authorised share capital in an amount of USD 9,873,058.56 (nine million eight hundred seventy three thousand fifty eight US Dollars fifty six cents), thereby authorising the board of managers to increase the subscribed share capital of the Company up to USD 9,888,803.56 (nine million eight hundred eighty eight thousand eight hundred three US Dollars fifty six cents).

The Meeting further resolves to create preference shares, to be issued at a later point in time in accordance with clause 5.3 below, having the features as per the revised and restated article 5 below.

Art. 5. Share capital

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at USD 15,745 (fifteen thousand seven hundred forty five US Dollars), represented by 1,574,500 (one million five hundred seventy four thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (one US cent) each (hereinafter individually referred to as an Ordinary Share and collectively as the Ordinary Shares).

5.2 Without prejudice to article 5.3 below, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendment to the articles of association, as prescribed under article 13 below.

5.3 The board of managers or as the case may be, the sole manager, is authorised to increase the share capital of the Company by up to USD 9,873,058.56 (nine million eight hundred seventy three thousand fifty eight US Dollars fifty six cents) represented by 987,305,856 (nine hundred eighty seven million three hundred five thousand eight hundred fifty six) preference shares having a nominal value of USD 0.01 (one US cent) each (hereinafter individually referred to as a Preference Share and collectively as the Preference Shares, together with the Ordinary Shares, the Shares).

5.4 As a consequence, the board of managers or as the case may be, the sole manager is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Preference Shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating any kind of reserves (including share premium) or profits, including profits carried forward or in any other manner, including the conversion of convertible bonds, or any other form of debt being able to be converted into equity, issued by the Company from time to time; and

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Preference Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the Preference Shares;

5.5 The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from 12 November 2008 and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholder(s) as to the Preference Shares of the authorised capital which will not have been issued by the board of managers or as the case may be, the sole manager, before then.

5.6 Each time the board of managers or as the case may be, the sole manager, acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the articles of association shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed share capital, and after each increase of the share capital performed in the legally required form by the board of managers, or as the case may be, the sole manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5.7 A Preference Share shall confer on the holder the right:

(a) to receive, from amounts that are available for distribution from the Company and resolved to be distributed by the Company and in priority to the holders of any other class of shares in the capital of the Company, a cumulative preferential dividend for each twelve month period (the Dividend Period) starting from the date of issue of the Preference Share until the last date in the Dividend Period (the Dividend Payment Date) calculated using the rate of 12 month USD

LIBOR (as determined on the first date of the relevant Dividend Period (or where not a business day, the next business day)) plus 4.00 per cent, per annum on the nominal value plus share premium for the time being paid up on that share, such dividend to accrue from day to day and to be paid annually on the Dividend Payment Date, and where not so paid, will continue to accrue on a compounded basis (based on the next Dividend Period's rate) and be payable on the next Dividend Payment Date (the Preferential Dividend). The Preferential Dividend shall be adjusted to take into account corporation tax paid by the Company such that the amount payable shall be multiplied by the following amount:

$(100-T)/100$,

where T equals the Luxembourg corporation tax rate during the relevant Dividend Period or, if the Luxembourg corporation tax rate changes during that period, a weighted average, calculated on a time basis, of the Luxembourg corporation tax rates in force during the Dividend Period; and

(b) on a winding-up or other return of capital, to receive, in priority to the holders of any other class of shares in the capital of the Company, repayment in full of the amounts paid up on the Preference Share (including any share premium) and payment of a sum equal to any arrears or accruals of the dividend on that Preference Share, whether or not earned or declared, calculated down to and including the date of the return of capital (the Preference Capital).

5.8 A Preference Share shall not confer on the holder any further or other right to participate in the profits or assets of the Company.

5.9 The Company may create and issue further Preference Shares ranking as regards participation in the profits and assets of the Company *pari passu* with, but not in priority to, the Preference Shares and carrying such rights (including, but without limitation, rights as to capital, dividend, voting and redemption) as may be determined in accordance with the Articles for the time being of the Company.

5.10 After payment of the Preferential Dividend or the Preference Capital to the holder of Preference Shares, each Ordinary Shares shall entitle the holder of Ordinary Shares to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

5.11 The Preference Shares shall not be redeemable.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 16 . Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The remaining balance of the Company's distributable profits, after payment of the Preferential Dividend, may be distributed to the holders of Ordinary Shares unless otherwise provided by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends subject to article 5 above.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and hereby gives power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the redenomination of the shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Finance Luxembourg S.à r.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.379 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx,

notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 27 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21 rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.380 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par M. Gwenn Vanweddingen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 12 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités compétentes avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 15.745 (quinze mille sept cent quarante cinq) parts sociales d'une valeur de USD 1 (un dollar) chacune dans le capital social de la Société d'un montant de USD 15.745 (quinze mille sept cent quarante cinq dollars);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société (division des 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune en 1.574.500 (un million cinq cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune; insertion d'un capital social autorisé; création d'une nouvelle classe de parts sociales correspondant aux parts sociales préférentielles et détermination des droits et obligations y relatifs), et modification de l'article 16 (insertion d'une référence au Dividende Préférentiel et aux droits de répartition);

3. Modification du registre de parts sociales de la Société;

4. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de (i) diviser les 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune en 1.574.500 (un million cinq cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et (ii) d'y insérer un capital autorisé, s'élevant à un montant de USD 9.873.058,56 (neuf millions huit cent soixante-treize mille cinquante huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents), et autorise le conseil de gérance de la Société à augmenter le capital social souscrit de la Société jusqu'à un montant de USD 9.888.803,56 (neuf millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents).

L'Assemblée décide en outre de créer des parts sociales préférentielles devant être émises à une date ultérieure conformément au point 5.3 ci-dessous, et décrites dans l'article 5 modifié ci-dessous:

"Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 15.745 (quinze mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.574.500 (un million cinq cent soixante-quatorze mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ci-après une Part Sociale Ordinaire, ou collectivement les Parts Sociales Ordinaires).

5.2 Sous réserve de l'article 5.3 ci-dessous, le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des statuts, comme prescrit à l'article 13 ci-dessous.

5.3 Le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, est autorisé à augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant maximum de USD 9.873.058,56 (neuf millions huit cent soixante-treize mille cinquante huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents), représenté par 987.305.856 (neuf cent quatre-vingt-sept millions trois cent cinq mille huit cent cinquante-six) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de

dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (ci-après une Part Sociale Préférentielle, ou collectivement les Parts Sociales Préférentielles, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

5.4 En conséquence, le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, est autorisé à et mandaté pour:

(a) augmenter le capital social par voie de l'émission de nouvelles Parts Sociales Préférentielles, libérées par voie de versements en espèces, d'apports d'actifs en nature ou par voie d'incorporation de tous types de réserves (y inclus la prime d'émission) ou de bénéfices, y inclus les bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris par la conversion d'obligations convertibles, ou de toute autre forme de dette pouvant être convertie en capital, émis par la Société; et

(b) fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives de Parts Sociales Préférentielles, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, ainsi que les conditions et modalités de souscription et de libération des Parts Sociales Préférentielles;

5.5 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 12 novembre 2008 et peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles du capital social autorisé qui, jusque là, n'auraient pas été émises par le conseil de gérance, ou le cas échéant par le gérant unique.

5.6 Chaque fois que le conseil de gérance, ou le cas échéant le gérant unique, aura procédé à une augmentation de capital social telle qu'autorisée plus haut, le présent article des statuts sera modifié de manière à refléter l'augmentation de capital effectuée, et après chaque augmentation de capital constatée dans la forme prescrite par la loi par le conseil de gérance, ou le cas échéant par le gérant unique, le présent article devra être adapté en conséquence.

5.7 Les Parts Sociales Préférentielles confèrent les droits suivants à leurs détenteurs:

(a) recevoir, sur les montants disponibles en vue d'une distribution par la Société et devant être distribués par la Société en priorité aux détenteurs de toutes autres classes de parts sociales dans le capital de la Société, un dividende préférentiel cumulatif à chaque période de douze mois (la Période de Dividende) à compter de la date d'émission des Parts Sociales Préférentielles et jusqu'à la dernière date de la Période de Dividende (la Date de Paiement du Dividende), calculé sur la base du taux correspondant à 12 mois USD LIBOR (tel que déterminé le premier jour de la Période de Dividende concernée (ou en cas de jour non-ouvré, le jour ouvré suivant), plus 4,00 pour cent par an de la valeur nominale, plus la prime d'émission pour la période payée sur cette part sociale, le dividende préférentiel se cumulant quotidiennement et devant être payé annuellement à la Date de Paiement du Dividende, et si tel n'est pas le cas, il continuera de se cumuler sur de manière composée (en fonction du taux de la Période de Dividende suivante), et sera payable à la prochaine Date de Paiement du Dividende (le Dividende Préférentiel). Le Dividende Préférentiel sera ajusté en fonction de l'impôt sur le revenu des sociétés payé par la Société, de sorte que le montant payable sera multiplié par le montant suivant:

$(100-T)/100,$

où T correspond au taux de l'impôt sur le revenu des sociétés au Luxembourg au cours de la Période de Dividende concernée, ou si le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés au Luxembourg varie durant cette période, la moyenne pondérée, calculée sur la période de base des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés au Luxembourg applicables au cours de la Période de Dividende; et

(b) lors de la liquidation ou de tout remboursement de capital, recevoir, en priorité par rapport aux détenteurs de toutes autres classes de parts sociales dans le capital de la Société, le repaiement intégral des montants versés sur la Part Sociale Préférentielle (y compris toute prime d'émission) et le paiement d'un montant égal à tous les arriérages ou accroissements du dividende relatifs à la Part Sociale Préférentielle, qu'ils soient ou non perçus ou déclarés, calculés jusqu'à la date incluse du remboursement de capital (le Capital Préférentiel).

5.8 Une Part Sociale Préférentielle ne confère par à son détenteur d'autres droits de participation aux bénéfices ou actifs de la Société.

5.9 La Société peut créer et émettre des Parts Sociales Préférentielles supplémentaires proportionnellement équivalentes, en ce qui concerne la participation aux bénéfices et actifs de la Société, aux Parts Sociales Préférentielles (mais non prioritairement à ces dernières) et portant les mêmes droits (y inclus mais sans y être limités, les droits relatifs au capital, au dividende, les droits de vote et les droits de rachat) pouvant être déterminés conformément aux Statuts de la Société.

5.10 Après paiement du Dividende Préférentiel ou du Capital Préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, les Parts Sociales Ordinaires conféreront à leur détenteur le droit à une portion des actifs et bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires existant.

5.11 Les Parts Sociales Préférentielles ne pourront pas être rachetées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 16. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé

cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde des bénéfices distribuables de la Société, après paiement du Dividende Préférentiel, pourra être distribué aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires, sauf disposition contraire de l'assemblée générale des associés de la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire, sous réserve de l'article 5 ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde par les présentes pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle dénomination des parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes. Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire instrumentaire, l'original du présent acte.

Signé: G. VANWEDDINGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45891 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008150005/242/277.

(080177276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Egon Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.785.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON DIAMOND S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2008150799/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00496. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Antenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.173.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

ANTENOR S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150827/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00550. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

ASP Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.466,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008150801/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00527. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Damovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 127.003.

In the year two thousand and eight, on the twenty eighth of November. Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DAMOVO GROUP LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, and having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Grand Cayman, here represented by Mr. Colm SMITH, residing professionally in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 11th, 2008.

The above-mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of Damovo Holdings S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on March 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1160 dated June 14th, 2007, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.003 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) To transfer the registered office of the Company from 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher and to consequently amend article 4, first paragraph of the Articles of Association;

2) Miscellaneous.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher and to consequently amend article 4, first paragraph of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

"Art. 4 . First paragraph . The Company has its registered office in Grevenmacher."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAMOVO GROUP LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit d'Isles de Cayman, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9002, Grand Cayman, ici représentée par Monsieur Colm SMITH, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 novembre 2008.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Damovo Holdings S. à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1160 du 14 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.003 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher et modification subséquente de l'article 4, premier alinéa des statuts de la Société;

2. Divers.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher et de modifier en conséquence l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 4. Alinéa 1^{er} . Le siège social de la Société est établi à Grevenmacher."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Smith et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 novembre 2008. LAC/2008/46947. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER..

Référence de publication: 2008150007/5770/88.

(080176690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Dunmore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.488.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Dunmore International S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008150809/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00575. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

BROCKMONT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.068.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n^o 99 du 23 mars 1992. Le capital a été converti en EUROS en date du 4 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1211 du 16 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BROCKMONT International S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008150811/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09639. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Daufine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.413.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Daufine Investments S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008150807/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00615. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Yell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 132.967.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008150816/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09196. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 130.765.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 July 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2115 du 27 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008150563/9416/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09213. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Allianz Global Investors Selections, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 107.302.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of ALLIANZ GLOBAL INVESTORS SELECTIONS (the Meeting), a Luxembourg incorporated société d'investissement à capital variable, with its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (the Company), incorporated on April, 11th, 2005, pursuant to a notarial deed recorded by Me Camille MINES, notary residing in Capellen, published in the Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), n°376 on April, 26th, 2005, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 107.302. No amendments have been made since.

The Meeting is opened at 11.30 a.m. with Sonja Maringer, employee, with business address 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, in the chair.

The chairman appoints Mr Oliver Eis, employee, with business address 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Raffaella d'Andola, employee, with business address 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed "ne varietur" by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that out of 7.427 shares, . 100 shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting;

III. no quorum is required by Article 30-1 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by simple majority of the votes cast (excluding invalid votes and abstentions) at the meeting; and

IV. the agenda of the Meeting is as follows:

1. decision to voluntarily dissolve the remaining sub-fund of the Company, in particular the Allianz Global Investors Selections RCM EUR Liquidity Fund, (liquidation volontaire) with effect on November, 21st, 2008;

2. decision that the share holding of the Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. in the remaining sub-fund of the Company shall not be subject to the liquidation on November, 21, 2008, in order to facilitate the final liquidation of the Company;

3. decision that the Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A shall be elected as liquidator of the remaining sub-fund;

4. decision that the Company be put into liquidation after the liquidation of the remaining sub-fund has taken place;

5. decision to elect the Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. as liquidator of the Company and determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

6. Miscellaneous.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves voluntarily dissolve the remaining sub-fund of the Company, in particular the Allianz Global Investors Selections RCM EUR Liquidity Fund, (liquidation volontaire) with effect on November, 21st, 2008

Second resolution

The Meeting states that the share holding of the Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. in the remaining sub-fund of the Company is not subject to the liquidation on November, 21, 2008, in order to facilitate the final liquidation of the Company.

Third resolution

The meeting resolves that the Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. shall be elected as liquidator of the remaining sub-fund, represented by Mr Jean-Christoph Arntz. This mandate will start on November, 21st, 2008.

Fourth resolution

The meeting further resolves that the Company will be put into liquidation but only after the liquidation of the remaining sub-fund has taken place which will be after November, 21st, 2008.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint the Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A., represented by Mr Jean-Christoph Arntz, as liquidator of the Company and determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of a discrepancy between the English and German versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung des vorherigen Textes:

Im Jahre zweitausendundacht, am vierzehnten November.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital "ALLIANZ GLOBAL INVESTORS SELECTIONS", eine luxemburger Société d'investissement à capital variable, mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen, am 11. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 376 vom 26 April 2005, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 107.302. Keine Änderungen wurden seither vorgenommen.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Sonja Maringer, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Oliver Eis, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Raffaella d'Andola, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 7.427 in Umlauf befindlichen Aktien, 100 Aktien bei der Versammlung vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bestätigen, dass Sie über die ausserordentliche Versammlung und über die Agenda der Versammlung informiert wurden.

III. Gemäss Artikel 30-1 des geänderten Gesetzes vom 20. Dezember 2002, ist kein Quorum notwendig und die einzelnen Beschlüsse welche im Agenda aufgelistet sind können durch die einfache Mehrheit angenommen werden.

V. Die Agenda der Versammlung lautet wie folgt:

1. Beschluss den Sub-Fund, und insbesondere die Allianz Global Investors Selections RCM EUR Liquidity Fund freiwillig aufzulösen ab dem 21 November 2008;

2. Beschluss der Aktionäre, dass die Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. im Sub-Fund nicht bis zum 21 November 2008 aufgelöst wird um die finale Aufzulösung zu vereinfachen.

3. Beschluss dass die Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. als Liquidator des verbleibenden Sub-Funds ernannt wird.

4. Beschluss, dass die Gesellschaft nach der Liquidation des Sub-Funds in Liquidation gesetzt wird

5. Beschluss die Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. als Liquidator der Gesellschaft und Festlegung der Befugnisse des Liquidators.

6. Verschiedenes.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sub-Fund, insbesondere die Allianz Global Investors Selections RCM EUR Liquidity Fund freiwillig aufzulösen ab dem 21. November 2008.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Anteile der Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A. im Sub-Fund nicht am 21. November 2008 aufgelöst wird um die finale Auflösung zu vereinfachen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A., vertreten durch Jean-Christoph ARNTZ, als Liquidator des verbleibenden Sub-Funds ernannt wird. Dieses Mandat beginnt am 21. November 2008.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft nach der Liquidation des Sub-Funds in Liquidation gesetzt wird (d.h. nach dem 21. November 2008).

Fuenfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Management Company Allianz Global Investors Luxembourg S.A., vertreten durch Herrn Jean-Christoph Arntz, als Liquidator der Gesellschaft ernannt wird und legt wie folgt die Befugnisse des Liquidators fest.

Dem Liquidator sind sämtliche Handlungs-, Verwaltungs- und Verfügungsbefugnisse jeder Art und im weitesten Umfang in Namen der Gesellschaft übertragen, gemäss Artikel 144 und folgende des Gesetzes vom 10 August 1915 betreffend die Gesellschaften. Der Liquidator wird die Gesellschaft durch alleinige Unterschrift binden und ist befugt die Gesellschaft gegenüber Dritten, inklusive vor Gericht als Kläger oder Verteidiger zu vertreten. Die Gesellschaft wird rechtsgültig gegenüber Dritten und ohne Begrenzung durch die alleinige Unterschrift des Liquidators in sämtlichen Rechtsgeschäften und Verträgen vertreten, einschliesslich öffentlicher und notarieller Urkunden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Bitte der oben erschienenen Partei in englischer Sprache abgefasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen wird. Bei Widersprüchlichkeiten zwischen der englischen und deutschen Version gibt die englische Version den Ausschlag.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Maringer, O. Eis, R. d'Andola et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 novembre 2008. LAC/2008/46599. - Reçu douze euros €12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008150001/5770/150.

(080176834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Textile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.716.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72257, de son poste d'Administrateur.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150731/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

S.B.E. Bank Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.550.

Nous vous prions de prendre note des modifications suivantes concernant le dépôt d'un formulaire de réquisition, selon l'article 160-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Donnée relative à la succursale:

a) Adresse de la succursale

Rue: Goethe

Numéro: 22

Code postal: L-1637

Localité: Luxembourg

Pays: Luxembourg

b) Personne ayant le pouvoir d'engager la société:

Rayer:

Dénomination ou raison sociale: TAX &LEGAL INTERNATIONAL LTD

Adresse privé ou professionnelle de la personne physique/Siège social de la personne morale:

Rue: Grove Street Wantage

Numéro: 14

Code postal: 12 7 AA

Localité: Oxfordshire

Pays: Grande-Bretagne

Fonction: gérant

Inscrire/ajouter:

Nom: Coppa

Prénoms: Adriano

Date de naissance: 13/06/1963

Lieu de naissance: Pralungo

Pays de naissance: Italie

Adresse privé ou professionnelle de la personne physique/Siège social de la personne morale:

Rue: Via Greina

Numéro: 2

Code postal: CH-6901

Localité: Lugano

Pays: Suisse

Organe Social: Conseil de gérance

Fonction: Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2008.

S.B.E. BANK LIMITED

Signature

Référence de publication: 2008150599/3258/46.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01114. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**MDO Management Company, Société Anonyme,
(anc. TDO Management Company S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.627.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of November.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TDO Management Company S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.627, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 25, 2007, number 1547. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 30, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company").

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mrs. Ana Inés Becerra Pons, abogada, residing in Luxembourg, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mrs. Danièle Nosbusch, maître en droit, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;

- pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general assembly; and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notice requirements;

- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change the name of the Company into MDO Management Company with immediate effect.
2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.
3. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"Art. 12. The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a maximum period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change, with immediate effect, the name of the Company into "MDO Management Company".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

"Art. 1 . There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of MDO Management Company."

Third resolution

The meeting resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Art. 12. The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a maximum period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, such persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TDO Management Company S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.627, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 4 Mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juillet 2007, numéro 1547. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 septembre 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la "Société").

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Ana Inés Becerra Pons, abogada, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Danièle Nosbusch, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.

- il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée, et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés par avance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités légales de convocation.

- la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "MDO Management Company" avec effet immédiat.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société, rédigé comme suit:

"Art. 12. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante."

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en "MDO Management Company".

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société dont la teneur est désormais la suivante:

"Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination MDO Management Company."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:"

"Art. 12. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura une voix prépondérante."

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. I. BECERRA PONS, R. SAVELSBERG, D. NOSBUSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45887. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008150008/242/140.

(080176707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Oppenheim-OEH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.339.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Oktober 2008

- Folgende Rücktritte als Verwaltungsratsmitglieder werden angenommen:

- * Matthias Graf von Krockow, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- * Christopher Freiherr von Oppenheim, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- * Baron Georg von Ulimann, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln

- Folgende Personen erhalten ein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft:

- * Herr Friedrich Carl Janssen, Bankier, geboren am 5. Mai 1944, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

* Herr Rolf Enders, Bankdirektor, geboren am 19. Januar 1960, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;

* Herr Stephan Knichel, Bankdirektor, geboren am 09. August 1961, geschäftsansässig in Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln.

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2012 stattfindet.

Luxemburg, den 17.10.2008.

Für beglaubigten Auszug

Oppenheim-OEH S.A.

Friedrich Car Janssen / Rolf Enders

Référence de publication: 2008150735/1998/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**F2C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Financial Communication Consult S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.352.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "CMH PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.751,

ici représentée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant que seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "F2C S.à r.l." (anciennement FINANCIAL COMMUNICATION CONSULT, S.à r.l.), avec siège social à L- 2146 Luxembourg 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 221 du 31 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.352, dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 925 du 11 mai 2006.

Ensuite la comparante dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de QUINZE MILLE EUROS (15.000.-EUR) à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000.-EUR), par incorporation au capital des résultats reportés à concurrence de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000.-EUR), par la création et l'émission de DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à souscrire et à libérer par l'associée unique actuelle la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "CMH PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, préqualifiée et dûment représentée.

L'existence de résultats reportés a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2007.

dont un exemplaire après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

141596

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000.- EUR), représenté par TROIS MILLE (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Les autres alinéas de l'article 6 des statuts restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à 1.000.- €.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante dûment représentée a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Uriot, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14587. Reçu douze euros 12,-€

Le Releveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008150009/272/60.

(080177003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 60.737.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1- Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT, comptable-fiscaliste, épouse de Monsieur Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY, née à Esch-sur-Alzette le 3 mai 1956 (matricule n° 19560503-205), demeurant à L-167 0 Senningerberg, 46, Gromscheid.

2.- Monsieur Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY, Avocat à la Cour, époux de Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT, né à Luxembourg le 16 septembre 1953 (matricule n° 19530916-319), demeurant à L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés suite à la cession de parts ci-après spécifiée dans la société à responsabilité limitée "Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4238 Esch-sur-Alzette, 8, rue Léon Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 689 du 9 décembre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.737.

Le capital de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une modification sous seing privé en date du 28 janvier 2002, publiée au Mémorial C numéro 810 du 29 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 3 février 2005, publié au Mémorial C numéro 508 du 30 mai 2005.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social suite à la cession de parts ci-après spécifiée, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY,

Avocat à la Cour, époux de Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT, né à Luxembourg le 16 septembre 1953 (matricule n° 19530916-319), demeurant à L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid, déclare que Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT, comptable-fiscaliste, épouse de Monsieur Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY, née à Esch-sur-Alzette le 3 mai 1956 (matricule n° 19560503-205), demeurant à L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid, lui a cédé DIX (10) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert

S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 18 novembre 2008, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de CINQ CENTS EUROS (EUR 500.-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Ensuite, les comparants constatent et déclarent que suite à ladite cession de parts sociales la société est à considérer comme une société familiale, les associés étant époux et épouse.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) à UN MILLION DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.212.500.-) par la création et l'émission de QUARANTE-HUIT MILLE (48.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-), donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Les associés décident d'admettre à la souscription et à la libération des QUARANTE-HUIT MILLE (48.000) nouvelles parts sociales, l'associée Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT, comptable-fiscaliste, épouse de Monsieur Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY, née à Esch-sur-Alzette le 3 mai 1956 (matricule n° 1956 0503-205), demeurant à L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid, prénommée, laquelle a déclaré souscrire les QUARANTE-HUIT MILLE (48.000) nouvelles parts sociales et les libérer moyennant un apport en nature d'un immeuble désigné ci-après et dont elle est propriétaire:

Désignation

une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances, sise à L-4238 Esch-sur-Alzette, 8, rue Léon Metz, inscrite au cadastre comme suit:

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 3144/16149, lieu-dit "Rue de Luxembourg", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 10 ares 24 centiares.

Titre de propriété

L'immeuble, objet des présentes, a été acquis par les époux Jean Pierre Valentin dit Jean-Pierre WINANDY - Claudette Mariette Fernande WEIDERT aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 juillet 1986, numéro 457/1986 de son répertoire, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 juillet 1986, volume 676, numéro 94.

Suite à un acte de contrat de mariage adoptant le régime de la séparation des biens reçu par Maître Jacques DELVAUX, préqualifié, en date du 25 janvier 1994, numéro 50/1994 de son répertoire,

- transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 3 mars 1994, volume 1371, numéro 29;
- transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 23 février 1994, volume 963, numéro 90;
- transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 16 mars 1994, volume 857, numéro 96;

et d'un acte de liquidation de communauté reçu par Maître Jacques DELVAUX, préqualifié, en date du 25 janvier 1994, numéro 51/1994 de son répertoire,

- transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 3 mars 1994, volume 1371, numéro 30;
 - transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 23 février 1994, volume 963, numéro 91;
- le prédit immeuble a été attribué à Madame Claudette Mariette Fernande WEIDERT.

Evaluation

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés respectivement de gérante unique, déclarent évaluer ledit immeuble pour sa valeur vénale à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 1.200.000.-).

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société "Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l."

L'immeuble est apporté dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes de l'immeuble ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la société.

Il est certifié que l'immeuble est apporté libre de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèque.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant l'immeuble apporté sont à charge de la société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

En conséquence de la prédite augmentation de capital, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Art 6 . Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.212.500.-), représenté par QUARANTE-HUIT MILLE CINQ CENTS (48.500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune".

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4238 Esch-sur-Alzette, 8, rue Léon Metz à L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheed et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Senningerberg (Commune de Niederanven).".

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

Quatrième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art 5 . La société a pour objet tous travaux et services en relation avec la comptabilité et la fiscalité des personnes morales et physiques, ainsi que tous les travaux de salaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tout autre pays étranger.

La société a également comme objet la location d'immeubles.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.".

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 5.500.-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signés: C.Weidert, J.-P.Winandy, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 NOV. 2008. Relation: EAC/2008/14583. Reçu trois mille euros 1.200.000.-à 0,25% = 3.000.

Le Receveur ff. (signé): N.Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008150010/272/135.

(080177010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

APTEA Hungary Liquidity Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.181.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

1. Succursale

- Dénomination: APTEA Hungary Liquidity Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch
- Adresse: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Date de création: 13 novembre 2008
- Activités:

2.1. Le Président a déclaré que la Succursale Luxembourgeoise opérerait dans le domaine des activités suivantes:

2.2. poursuivre une activité de prêt et de fonds, accorder des crédits et recevoir des emprunts et des crédits sous quelques conditions, assortis ou non de sûretés, à toutes sociétés holding, filiales ou sociétés affiliées à la Société, dans le but de gérer les avoirs liquides de telles sociétés, et souscrire des garanties, contracter des assurances et des garanties de tous types de contracter des garanties de quelques types que ce soient avec toute société holding, filiales ou sociétés affiliées à la Société;

2.3. souscrire à, acquérir un titre de propriété sur, acheter, ou de toute autre manière acquérir, détenir, vendre, traiter et disposer de, placer et souscrire des parts sociales, des titres, des reconnaissances de dettes, des obligations sans garantie, ou des valeurs émises ou garanties par toute autre société constituée ou en relation d'affaires où que ce soit dans le monde, et des obligations, des titres obligataires, ou des sûretés consenties ou garanties par tout gouvernement ou toute autorité que ce soit, municipale, locale ou autres, où que ce soit dans le monde;

2.4. étendre, gérer, construire, réparer, développer, échanger, mettre en location ou autre, hypothéquer, percevoir, vendre, disposer de, passer en compte courant, accorder des licences, options, droits et privilèges portant sur, ou de toute autre manière traiter sur tout ou partie de la propriété et des droits de la Succursale Luxembourgeoise;

2.5. contrôler, gérer, financer, subventionner coordonner ou de toute autre manière assister toute(s) société(s) dans laquelle/lesquelles la Succursale Luxembourgeoise a un intérêt direct ou indirect, de fournir des services de secrétariat, administratifs, techniques, commerciaux ou tous autres services ou facilités de tous types au profit de telle(s) société(s) et d'effectuer des paiements

- Monsieur Philippe Salpetier, ayant sa résidence professionnelle sise au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Monsieur Michael Gualtieri, ayant sa résidence professionnelle sise à c/o The Great Atlantic & Pacific Tea Company, 2 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645, Etats-Unis.

Les gérants de la Succursale Luxembourgeoise sont habilités à signer tout document pour le compte de la Succursale Luxembourgeoise, y inclus toute modification que les gérants de la succursale jugeront appropriée à leur discrétion absolue, et à entreprendre toutes les démarches qu'ils jugeront utiles en rapport avec l'exécution ou la réalisation de l'objet de la Succursale Luxembourgeoise et de ses activités.

Plus spécifiquement, les fonctions et pouvoirs des gérants de la succursale comprennent, notamment, ce qui suit:

(A) signer un contrat de domiciliation aux fins d'obtenir un siège ou un contrat de location de bureaux aux fins de poursuivre l'objet de la Succursale Luxembourgeoise;

(B) signer un contrat de service avec un prestataire de services aux fins d'être assistée dans l'accomplissement des fonctions administratives qui pourraient être requises par la Succursale Luxembourgeoise;

(C) engager les employés nécessaires aux affaires et à l'administration de la Succursale Luxembourgeoise;

(D) prendre en charge l'ouverture d'un compte bancaire au Luxembourg et l'utiliser au nom de la Succursale Luxembourgeoise;

(E) prendre en charge l'ouverture d'un compte bancaire en dollars américains et utiliser ce compte au nom de la Succursale Luxembourgeoise pour les besoins des dépenses opérationnelles de la Succursale Luxembourgeoise en conformité avec son objet et utiliser individuellement ce compte bancaire dans les limites de USD 10.000 (dix mille dollars américains) et conjointement avec l'autre gérant de la Succursale Luxembourgeoise au-delà de USD 10.000 (dix mille dollars américains);

(F) organiser et superviser la gestion journalière des affaires de la Succursale Luxembourgeoise, y inclus la préparation de rapports de gestion, de rapports comptables et des comptes;

(G) assister dans l'administration de la comptabilité générale et des affaires et des exigences en matière de rapports de la Succursale Luxembourgeoise, y inclus le classement des documents statutaires retournés par le Registre de Commerce et des Sociétés;

(H) accomplir toute tâche en lien avec l'activité de la Succursale Luxembourgeoise.

2. Société

- Dénomination: APTEA Hungary Liquidity Management Limited Liability Company
- Forme: Limited Liability Company / S.à r.l.
- Siège social: H-9700 Szombathely, Batsanyi u. 31, Hongrie
- Registration Number: 18-09-108337
- Personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:
 - * Michael Gualtieri; et,
 - * Franciska Banyai.

Conseil d'administration, composition:

- Michael Gualtieri, 2 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645, Etats-Unis,
Né le 3 décembre 1957 à Jersey City, New Jersey, Etats-Unis, administrateur de APTEA Hungary Liquidity Management Limited Liability Company.
- Franciska Banyai, Seregély Utca 18, H-1037 Budapest, Hongrie,
Née le 24 juillet 1986 à Budapest, Hongrie, administrateur de APTEA Hungary Liquidity Management Limited Liability Company.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour APTEA Hungary Liquidity Management Limited Liability Company
Noble & Scheidecker
Avocats à la Cour
Signature

Référence de publication: 2008150834/2134/81.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09158. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Traveling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVELING HOLDING S.A.
LOUV SARL / EFFIGI SARL
Administrateur / Administrateur
M. LIMPENS / J.-R. BARTOLINI
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008150604/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00499. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Immo Samimi-Blasius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 100.430.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 21 novembre 2008.
FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD
19, av. Gordon Smith, L-7740 COLMAR-BERG
Signature

Référence de publication: 2008150877/3462/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00319. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080177782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.